

ACCOMPAGNER VOTRE FAMILLE

NAISSANCES MULTIPLES

OBJECTIF

Apporter une aide matérielle aux parents lors de naissances multiples.

QUOTIENT FAMILIAL PLAFOND

2 000 € au mois de la première heure d'intervention de l'aide à domicile.

Lorsque l'intervention démarre dès le mois de la naissance, le QF pris en compte est celui du mois qui suit la naissance.

NATURE DE L'AIDE

Intervention gratuite d'une aide à domicile durant :

- ▶ 100 heures maximum pour des jumeaux
- ▶ ou durant 200 heures maximum pour des triplés ou plus

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'aide doit être utilisée avant le deuxième anniversaire des enfants, durant une année maximum de date en date. L'intervention d'un travailleur à domicile dans le cadre de l'aide aux naissances multiples ne se cumule pas avec une autre intervention aide à domicile.

DÉMARCHES

Les parents doivent contacter l'association d'aide à domicile conventionnée par la Caf du Loiret :

A domicile 45 : 02 38 24 07 08

L'association détermine le niveau d'intervention : technicien de l'intervention sociale et familiale (Tisf) ou accompagnant éducatif et social (Aes) en fonction des besoins de la famille.